



Les exactions du Hamas en Israël sont-elles constitutives d'un crime contre l'humanité ?

Par Elisabeth Pierson

Publié hier à 19:21,

Mis à jour il y a 18 minutes



Des victimes du kibboutz de Beeri, dans le sud d'Israël. REUTERS / VIOLETA SANTOS MOURA

LA VÉRIFICATION - Derrière la bataille sémantique au sein de la classe politique française, le droit international donne une définition précise et distincte de ces notions.

Le voile se lève chaque jour davantage sur les atrocités perpétrées par les combattants du Hamas en Israël le 7 octobre. Dans les kibboutz attaqués à proximité de la bande de Gaza, les soldats de Tsahal découvrent jour après jour l'ampleur des exactions, et de nouveaux corps d'Israéliens assassinés, parfois des enfants.

Comment qualifier ces crimes ? Le débat soulève la classe politique française, alors que La France insoumise refuse toujours de qualifier l'organisation islamiste palestinienne de « terroriste ». « *Que dirait-elle ce matin quand on découvre dans deux kibboutz les crimes contre des enfants (et) des civils ?* », s'est indigné ce mercredi Gérard Larcher, au micro de la matinale d'Europe 1. Le président du Sénat réagissait aux déclarations polémiques de la présidente du groupe LFI à l'Assemblée, Mathilde Panot, lors d'une conférence de presse mardi.

Invité à clarifier la position des Insoumis sur Franceinfo ce mercredi, le député LFI Manuel Bompard a concédé dans une pirouette : « *Le Hamas est une organisation qui a commis samedi des actes qui visent à semer la terreur.* » Mais au regard du « *droit international* », le coordinateur de La France insoumise préfère parler d'actes « *qui s'apparentent à des crimes de guerre* ». « *C'est ce qui est important, car c'est ce qui permettra ensuite de les juger* », a argué l'élu. Des mots qui n'ont pas convaincu Gérard Larcher, qui a lâché ce mercredi : « *C'est pire qu'un acte terroriste, il s'agit d'un crime contre l'humanité.* »

Bataille sémantique

Derrière cette bataille sémantique, le droit international donne une définition précise et distincte de ces notions. Est considéré comme « *crime de guerre* » tout acte commis au sein d'un conflit en violation du droit international humanitaire - établi notamment par les conventions de Genève - quels que soient le conflit, son objectif et les belligérants. En

revanche, il y a crime contre l'humanité seulement si des actes comme des meurtres, des exterminations, des déportations, des persécutions ou des tortures, s'inscrivent « *dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre des populations civiles* », comme le consacre le statut de Rome de 1998.

« *Les politiques ne maîtrisent pas ces définitions* », tance Julia Grignon, professeur agrégée à l'université de Laval (Canada) et directrice scientifique à l'Irsem. L'universitaire, qui regrette l'usage désinvolte de ces notions dans la sphère politique, invite à analyser les faits à travers « *le regard dépolitisé et serein du droit* ». Les dizaines de bébés assassinés, les vieillards et enfants massacrés, les otages utilisés comme boucliers humains, les cadavres retrouvés décapités ou brûlés, « *à peu près l'ensemble des actes commis depuis samedi matin par le Hamas relèvent de manière flagrante de violations du droit humanitaire* », estime la spécialiste en droit humanitaire. « *Tout cela peut être sans ambiguïté qualifié de crimes de guerre* », affirme Julia Grignon, qui précise aussi qu'il en est de même du siège imposé par l'État hébreu sur Gaza. « *Couper l'eau, l'électricité, de sorte que cela puisse conduire à une famine, est une méthode de guerre interdite.* »

Si l'opération militaire lancée par Israël peut donc entrer juridiquement en violation avec le droit international humanitaire, Philippe Ryfman, professeur de droit international humanitaire à l'université Paris-1-Panthéon-Sorbonne, rappelle que l'évocation de crimes de guerre de part et d'autre peut être une manière politique de renvoyer dos à dos le Hamas et Israël. À plusieurs reprises, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU - qui ne s'exprime toutefois pas au nom de l'organisation - a émis ses soupçons sur de potentiels « *crimes de guerre* » sur des civils lors des opérations de l'État hébreu en Cisjordanie et à Gaza.

La justice française pourrait être saisie

Pour LFI, évoquer des « *crimes de guerre* » confère aussi une valeur de combattants réguliers au Hamas, et donc une légitimité politique, que le qualificatif de « *terroriste* », au contraire, masque. « *Le droit international ne s'étant jamais accordé sur une définition du "terrorisme" qui fasse consensus, celle-ci est un label plus qu'une qualification juridique* », précise Julia Grignon.

Enfin, surtout, qu'en est-il de possibles crimes contre l'humanité ? Leur caractère « *généralisé* » ou « *systématique* » est-il réuni ? Pour le premier, les juristes interrogés par *Le Figaro* s'accordent pour dire que les plus de 1200 morts tués indistinctement, dans plusieurs localités, dans leur maison et dans la rue, ou lors d'une fête où les combattants ont tiré sans distinction, sont autant de faits susceptibles d'être retenus. Quant au second qui renvoie à l'idée d'un « *système* » dans lequel ces attaques s'inscrivent, « *il n'y a, je crois, pas grande discussion* », analyse maître William Julié, avocat en droit pénal international. « *La construction idéologique et politique portée par le Hamas a eu de nombreux précédents par le passé, lesquels pourraient venir au soutien du caractère systématique de l'attaque de ce week end* ».

Il reviendra éventuellement à un tribunal pénal international *ad hoc*, voire à la Cour pénale internationale si elle est saisie, de le déterminer. La justice française pourrait aussi être saisie, si les familles des neuf ressortissants français décédés, ou des 13 autres portés disparus, potentiellement retenus en otages par le Hamas portent plainte.

La rédaction vous conseille

- [Conflit en Israël: les Occidentaux horrifiés par les crimes du Hamas](#)
- [Attaque du Hamas contre Israël : attention aux fausses images sur les réseaux sociaux](#)
- [Attaque du Hamas contre Israël: 11-Septembre, Kippour, Shoah... Quelle est la comparaison historique la plus juste?](#)

Sujets

conflit israélo-palestinien

Israël